

# *Description des initiatives pour prévenir et traiter l'intimidation scolaire dans les provinces canadiennes*

HUGUETTE BEAUDOIN and GINETTE ROBERGE  
*Université Laurentienne*

**RÉSUMÉ:** Cette étude s'appuie sur un travail réalisé en amont (Roberge et Beaudoin, soumis) et poursuit l'objectif spécifique de dresser un portrait des politiques officielles de prévention de l'intimidation à l'école dans les provinces et territoires canadiens. Afin de répondre aux objectifs d'adéquation aux pratiques jugées prometteuses en matière de lutte contre l'intimidation, une analyse de contenu de ces initiatives a été effectuée. L'utilisation d'une grille conçue et validée par Smith, Smith, Osborne et Samara (2008) et Roberge et Beaudoin (soumis) a permis l'analyse de ces initiatives. Une discussion s'ensuit au niveau des forces et des limites des pratiques établies dans les provinces et territoires canadiens pour contrer l'intimidation dans les écoles.

**ABSTRACT:** This paper is based on a research project in progress (Roberge & Beaudoin, submitted), and maintains the objective of studying the content of bullying prevention and intervention policies in Canadian provinces and territories. A content analysis of these policies has been conducted in order to determine to which extent they adhere to promising anti-bullying practices identified in extant research. An instrument created and validated by Smith, Smith, Osborne & Samara (2008) and Roberge & Beaudoin (submitted) was utilized for the analysis of these policies. The results presented discuss the strengths and limitations of proficient bullying prevention and intervention practices that have been established in Canadian provinces and territories.

## *Introduction et problématique*

Peut-on affirmer qu'il y ait recrudescence d'incidents d'intimidation dans les écoles canadiennes? Bien que les médias fassent régulièrement état d'incidents d'intimidation dans les écoles, il semble difficile de répondre à

cette question. Cependant une étude de l'Organisation mondiale de la santé mentionne que le Canada se classe au milieu d'une liste de 35 pays au niveau de l'existence d'actes d'intimidation dans les écoles (Craig & Harel, 2004). Plus récemment, Savoie (2007) constate que 16 % des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année ont été victime d'intimidation plus de 12 fois au cours de l'année qui a précédé la recherche. Ces données mettent en évidence que le phénomène d'intimidation est suffisamment présent à l'école pour devenir un obstacle et nuire à l'apprentissage des élèves.

L'évaluation des initiatives permettant de traiter et de prévenir l'intimidation dans les écoles a permis aux auteurs d'identifier les programmes inefficaces et ceux qui s'avèrent prometteurs. La recension des écrits discute beaucoup de l'utilité d'impliquer l'ensemble des intervenants scolaires dans une démarche visant l'adoption d'une politique et d'initiatives de lutte contre l'intimidation (Fox, Elliot, Kerlikowski, Newman & Christeson, 2003; Gottfredson, Wilson & Skroban Najara, 2002; Olweus, 1993). Ainsi cette étude a comme objectif de passer en revue les politiques et initiatives provinciales et territoriales pour contrer l'intimidation, afin de déterminer leur degré d'adéquation aux pratiques jugées prometteuse par l'ensemble des chercheurs dans le domaine.

### *Cadre théorique*

#### *Les pratiques prometteuses*

Plusieurs recherches soulignent que les bénéfices des interventions pour traiter et prévenir l'intimidation peuvent se constater assez rapidement. Cependant, pour que ce changement soit permanent, une intervention à long terme est nécessaire (Shaw, 2001; Pepler, Smith & Rigby, 2004; Smith, 2000). Toutefois, on souligne que les actions entreprises lorsque surviennent des incidents d'intimidation, ne donnent pas nécessairement lieu à des réductions d'actes d'intimidation dans l'école.

Il est reconnu que les interventions à caractère punitif mettant l'accent sur les comportements inappropriés plutôt que sur les comportements acceptables (Dill, 1998) peuvent produire des effets contraires à ceux recherchés (Fox et coll., 2003; Mayencourt, Locke & McMahon, 2003; Pepler et coll., 2004; Shaw, 2001). À ceci, ajoutons le fait d'intervenir uniquement auprès des intimidateurs ou des victimes, de déployer des mesures liées aux situations et aux lieux où les incidents d'intimidation se produisent, ainsi que l'application d'une politique de tolérance zéro incluant des expulsions ou suspensions.

Par ailleurs, Jones (2003) et Mather (2001) affirment que les stratégies qui aident les élèves à résoudre les conflits, génèrent un milieu d'apprentissage qui renforce les comportements socialement responsables tout en contribuant au développement social et affectif des étudiants, s'avèrent efficaces. On précise la nécessité de prévoir les

problèmes éventuels et leur solution et non de se contenter de réagir lorsque les situations d'intimidation se présentent. Une première étape pour contrer l'intimidation dans la classe serait d'intégrer, dans la formation du personnel enseignant, l'étude des éléments constitutifs du phénomène d'intimidation de façon à permettre l'appropriation de ces répercussions chez les élèves. Une attention particulière devrait être portée sur la connaissance et l'application de réactions efficaces autant envers les intimidateurs que leurs victimes (Howard, Horne & Jolliff, 2001; Newman, Horne & Bartolomucci, 2000). On parle d'établir et de maintenir un climat sûr et bienveillant dans la classe (Cole, 2003; Jull, 2000; Welsh, 2001).

Plusieurs auteurs soulignent que la promotion et l'acquisition de comportements positifs chez les élèves passent nécessairement par l'enseignement des droits de l'enfant. En effet, on parle de mise en œuvre d'une culture de bienveillance où l'accent est mis sur l'amélioration du climat de la classe, le développement et le maintien du plaisir d'apprendre, d'un sentiment d'appartenance (Covell, O'Leary & Howe, 2002; Howe et Covell, 2005; Hughes & Filer, 2003; Murray, 2002).

Ces pratiques jugées prometteuses génèrent les axes d'un ensemble de démarches pour prévenir et traiter l'intimidation en milieu scolaire. Elles supposent une démarche holistique impliquant l'ensemble des intervenants scolaires et communautaires. De telles initiatives comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives qui élaborent les règles, les responsabilités et les façons de faire pour le personnel, un code de conduite pour les élèves, les conséquences qu'entraînent des actes d'intimidation, ainsi que les améliorations à apporter à la gestion des incidents comportant de l'intimidation (Lumsden, 2002; Pepler & Craig, 2000).

#### Questions de recherche

Essentiellement cette étude cherche à répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les caractéristiques des initiatives de chaque province et territoire canadiens visant à prévenir et à traiter l'intimidation en milieu scolaire?
2. Dans quelle mesure ces initiatives correspondent-elles aux pratiques prometteuses pour contrer l'intimidation dans la classe ?

### *Méthodologie*

Cette étude s'inscrit dans un projet plus large qui consistait dans un premier temps à extraire et à passer en revue les politiques officielles de prévention de l'intimidation à l'école dans l'ensemble du Canada. Dans la 2<sup>e</sup> phase, fut analysé dans le détail le contenu de ces politiques dans une perspective pancanadienne, et ce, selon les critères les plus communément admis par la recherche (Roberge et Beaudoin, soumis). Il s'agit donc ici d'une analyse secondaire centrée sur les initiatives et politiques élaborées par chaque province et territoire canadiens qui consiste à déterminer leur degré d'adéquation aux pratiques jugées prometteuses pour contrer l'intimidation dans les écoles, telles qu'identifiées par les spécialistes du Canada et d'ailleurs.

### *Instrumentation*

L'instrument utilisé est une grille d'analyse de contenu de 36 items répartis selon 4 sections. La section A regroupe 12 items concernant la définition des comportements intimidateurs; la section B, 11 items traitant du signalement et des réactions aux incidents d'intimidation; la section C, 5 items liés à la documentation des cas d'intimidation, à la communication et à l'évaluation de la politique; et la section D, 8 items relevant des stratégies de prévention de l'intimidation.

### *Qualités métriques de l'instrument d'analyse*

La grille d'analyse utilisée a fait l'objet de multiples validations (Auteures, soumis; Smith et coll., 2008) qui ont montré la qualité de ses propriétés métriques d'analyse de fidélité (coefficient Kappa de Cohen). Les 36 éléments des quatre sections furent classés de la même manière par les deux chercheuses, ce qui traduit un degré d'accord de 100 %, ou un Kappa de 1. La validation de construits a été réalisée à partir d'analyse de corrélation avec les pratiques prometteuses. Pour obtenir le degré d'adéquation des initiatives, le nombre total de mentions de chacun des 36 items des 4 sections a été calculé pour chaque province et territoire canadiens. Il importe de souligner que, selon le cadre d'interprétation de Smith et coll. (2008), il est considéré qu'un item avait une forte adéquation s'il figurait dans plus de 95 % des politiques, une adéquation moyenne s'il figurait dans 50 à 94 % des politiques et une faible adéquation s'il figurait dans moins de 50 % des politiques.

### *Résultats*

Chaque initiative provinciale ou territoriale pour contrer l'intimidation à l'école est présentée ci-dessous. Rappelons que les documents à l'appui des politiques ainsi que les ressources de formation pour intervenants scolaires ont été utilisés dans le cadre de l'analyse des résultats. Les provinces et territoires figurent en ordre alphabétique, à l'exception du Nunavut et du Territoire du Nord-Ouest qui furent exclus de l'étude, faute de documentation sur l'approche préconisée en matière d'intimidation dans les écoles.

Les tableaux qui suivent indiquent le pourcentage de mention de chacun des 36 items de la grille et ce, pour les quatre sections suivantes : section A : définition des comportements intimidateurs; section B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation; section C : documentation des cas d'intimidation, communication et évaluation de la politique; et section D : stratégies de prévention de l'intimidation. Une description textuelle de l'interprétation des résultats s'ensuit.

*Présentation des résultats de la province d'Alberta.* L'Alberta a mis au point en 2004 une stratégie pour tenter de contrer l'intimidation dans les écoles. S'inscrivant dans la foulée des constats d'une table ronde provinciale, cette stratégie est le résultat de la collaboration entre les ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse et de l'Éducation. L'intimidation y est abordée par voie de formations prodiguées aux enfants, aux adolescents et aux adultes faisant partie du système scolaire. Trois sites Internet informatifs ont été créés à cet effet. De plus, l'intimidation est définie sur le site du ministère de l'Éducation. Une série de dépliants informatifs traitant de questions fondamentales pour agir en présence d'intimidation ont été rédigés, dont un qui aborde l'intimidation cybernétique. Enfin, des ressources éducatives ont été développées pour utilisation par les enseignants et le personnel de soutien.

**Tableau 1**  
Province d'Alberta

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n=12)	10	83,3	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation
B (n=11)	11	100	Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative
C (n=5)	5	100	<b>Adéquation moyenne :</b> Catégorie A : définition de comportements intimidateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention de l'intimidation possible entre enseignants et élève ou vice-versa.</li> <li>• Aucune mention de l'intimidation reliée aux handicaps mentaux ou physiques</li> </ul> Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation Exclusion : une formation pour contrer l'intimidation destinée aux parents (tuteurs), aux employés ou aux autres adultes qui interagissent avec les élèves
D (n=8)	6	87	
<b>Total</b> (n=36)	32		

*L'initiative BC Safe Schools en Colombie-Britannique.* En 1997, le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique et le Procureur général ont lancé l'initiative *BC Safe Schools* afin d'étudier et d'agir envers la violence scolaire et communautaire dans la province. Le *Safe Schools Centre* a vu le jour en décembre de cette même année. Plusieurs ressources traitant de l'intimidation destinées aux éducateurs ont été créées dont des guides sur l'intimidation cyberscopique destinés aux parents. Cette province dédie une journée par année pour réaffirmer son opposition à l'intimidation.

Tableau 2  
*Province de la Colombie-Britannique*

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n= 12)	12	100	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie A : définition de comportements intimidateurs
B (n=11)	11	100	Catégorie B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation
C (n=5)	5	100	Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative
D (n=8)	8	100	Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation
<b>Total</b> (n=36)	36		

*La gestion des problèmes de comportement dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard.* Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance offre une variété de ressources en matière d'adaptation scolaire à l'intention du personnel (CAMEF, 2005). Des lignes directrices de formation et de gestion de classe, ainsi que des interventions recommandées pour une gamme de situations ont été développées pour les enseignants. On propose la création de groupes scolaires de même qu'une approche rassemblant la collectivité pour créer un climat propice à l'apprentissage des élèves. La Commission des droits de la personne, l'organisme chargé de gérer les incidents de harcèlement et d'intimidation en milieu de travail, gèrent aussi les cas qui surviennent en milieu scolaire.

Tableau 3

*Province de l'Île-du-Prince-Édouard*

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n= 12)	10	83,3	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative
B (n=11)	9	81,8	<b>Adéquation moyenne :</b> Catégorie A : définition de comportements intimidateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention de la cyberintimidation</li> <li>• Aucune mention de l'intimidation possible entre enseignant (e) et élève ou vice-versa</li> </ul>
C (n=5)	5	100	Catégorie B : signalement et réaction aux incidents d'intimidation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention de la responsabilité des autres élèves (observateurs neutres)</li> <li>• Aucun suivi pour vérifier si les mesures prises en conséquence ont été efficaces</li> </ul>
D (n=8)	3	37	<b>Faible adéquation :</b> Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune discussion de questions générales d'appui de la part des pairs (au-delà de B5)</li> <li>• Aucun conseil aux parents (au-delà de B4)</li> <li>• Aucune mention du rôle préventif des activités dans la cour d'école ou des superviseurs à l'heure du dîner</li> <li>• Aucune mention de l'intimidation en allant vers ou en retournant de l'école, voire hors du contexte scolaire</li> <li>• Aucune formation pour contrer l'intimidation</li> </ul>
<b>Total</b> (n=36)	27		

*Des écoles sûres et accueillantes au Manitoba.* Le ministère de l'Éducation du Manitoba, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, a pris des mesures à l'échelle de la province pour contrer l'intimidation dans les écoles. L'initiative « Des écoles sûres et accueillantes » propose des ressources et des guides pédagogiques afin d'accroître la sécurité dans les milieux scolaires. Le ministère a de plus instauré des projets pour épauler la communauté et les écoles dans leur cheminement vers la création d'un climat scolaire sécuritaire. Entre autres, ce ministère offre des activités de formation et de perfectionnement professionnel aux enseignants, diffuse des renseignements pertinents sur la sécurité scolaire et développe des ressources pédagogiques pour sensibiliser les acteurs du milieu scolaire en matière d'intimidation (MECJM, 2009).

Tableau 4  
*Province du Manitoba*

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n= 12)	9	75	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation
B (n=11)	11	100	Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative
C (n=5)	5	100	Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation
D (n=8)	8	100	<b>Adéquation moyenne :</b> Catégorie A : définition de comportements intimidateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention de l'homophobie</li> <li>• Aucune mention de l'intimidation reliée aux handicaps mentaux ou physiques</li> <li>• Aucune mention de l'intimidation reliée aux croyances religieuses</li> </ul>
<b>Total</b> (n=36)	33		

*Les milieux propices à l'apprentissage et au travail du Nouveau-Brunswick.* Cette province a publié une politique globale axée sur la création d'un milieu propice à l'apprentissage et au travail. Cette dernière suggère des lignes directrices pour créer un milieu scolaire

collaboratif, établir des normes comportementales et assigner des responsabilités aux intervenants scolaires. Le Nouveau-Brunswick considère les différentes formes d'intimidation comme étant des inconduites graves, mais les conséquences sont laissées à la discrétion des intervenants qui doivent considérer les circonstances entourant l'incident. En effet, la province aborde la discipline par une approche misant sur le renforcement positif, ciblant l'acquisition de comportements autoréglementés et appropriés chez les élèves.

**Tableau 5**  
*Province du Nouveau-Brunswick*

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n= 12)	12	100	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie A : définition de comportements intimidateurs
B (n=11)	11	100	Catégorie B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation
C (n=5)	4	80	<b>Adéquation moyenne :</b> Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative
D (n=8)	5	62,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention des mots intimidation ou harcèlement élève - élève dans le titre de la politique. On parle plutôt de « milieu propice à l'apprentissage » et de « protection des élèves »</li> </ul> <p>Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention de conseils aux parents par rapport à l'intimidation (au-delà de B5)</li> <li>• Aucune mention d'une formation pour contrer l'intimidation destinée aux parents (tuteurs), aux employés ou aux autres adultes qui interagissent avec les élèves</li> <li>• Aucune mention d'une formation destinée aux élèves</li> </ul>
<b>Total</b> (n=36)	32		

*Le code de conduite provincial de la Nouvelle-Écosse.* Dans cette province, l'intimidation est abordée par le biais d'un code de conduite provincial. Il présente un ensemble de comportements d'intimidation, chacun s'accompagnant de sanctions potentielles. Plusieurs ressources éducatives ont été développées afin d'aider les intervenants à agir lors d'incidents d'intimidation. Enfin, il est à noter que des adolescents ont amorcé un mouvement par une manifestation publique pour contester l'intimidation subie par un pair qui portait un gilet rose. Des gilets roses ont été distribués dans une école déclenchant un mouvement international où les gilets roses sont devenus des symboles du refus de l'intimidation.

Tableau 6  
*Province de la Nouvelle-Écosse*

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n= 12)	12	100	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie A : définition de comportements d'intimidation
B (n=11)	9	81,8	Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative
C (n=5)	5	100	<b>Adéquation moyenne :</b> Catégorie B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation
D (n=8)	6	87,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention d'un suivi pour vérifier si les mesures prises en conséquence ont été efficaces</li> <li>• Aucune mention si, quand, et comment les parents seront informés (« doit référer clairement à l'intimidation »)</li> </ul> Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation
<b>Total</b> (n=36)	33		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention des facteurs de diversité (individus ne parlant pas le français ou l'anglais, élèves ayant des besoins spéciaux, etc.)</li> </ul>

*Politique/Programmes de prévention de l'intimidation et intervention en Ontario : Note no 144.* La Note n° 144 du ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO, 2009) comprend les principes directeurs en matière d'intervention et de prévention de l'intimidation. Ce document exige des actions spécifiques visant, entre autres, à instaurer un climat scolaire positif et coopératif, à utiliser une définition précise de l'intimidation, à respecter la diversité du corps étudiant, à recourir à des stratégies variées de prévention et d'intervention, à réviser périodiquement les politiques pour les améliorer et, enfin, à mettre sur pied une équipe chargée de la sécurité dans les écoles.

Tableau 7  
*Province de l'Ontario*

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n= 12)	11	91,7	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation
B (n=11)	11	100	Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative
C (n=5)	5	100	Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation
D (n=8)	8	100	<b>Adéquation moyenne :</b> Catégorie A : définition de comportements intimidateurs • Aucune mention de l'intimidation possible entre enseignant(e)-élève ou vice versa
<b>Total</b> (n=36)	35		

*La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble au Québec.* Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec a mis sur pied en 2008 un plan d'action pour prévenir et traiter la violence en milieu scolaire. Déjà, en 2005, le Vérificateur général du Québec avait formulé une série de recommandations à cet effet dans un rapport. Trois actions y étaient proposées : s'informer davantage de la situation, assurer la concrétisation d'interventions efficaces et évaluer les résultats de ces

actions (MELSQ, 2008). Des groupes de soutien ont été formés, des ressources pédagogiques développées, des plans d'action établis pour intervenir dans chaque école et/ou commission (conseil) scolaire et un plan de soutien financier créé pour former les intervenants et appuyer les élèves suspendus ou expulsés.

Tableau 8  
*Province du Québec*

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n= 12)	12	100	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie A : définition de comportements intimidateurs
B (n=11)	11	100	Catégorie B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation
C (n=5)	5	100	Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative
D (n=8)	8	100	Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation
<b>Total</b> (n=36)	36		

*La stratégie antiintimidation de la Saskatchewan.* L'organisme *Saskatchewan Learning* est l'autorité provinciale responsable de la gestion législative et politique en éducation. Élaborée en 2005, cette stratégie rend obligatoire l'implantation de politiques contre l'intimidation dans chaque conseil scolaire de la province (Saskatchewan Learning, 2005). De plus, des fonds sont réservés aux tentatives de prévention de l'intimidation scolaire et à la création d'équipes responsables de la sécurité dans les écoles. La stratégie antiintimidation de la Saskatchewan est étayée par un document intitulé *Caring and Respectful Schools. Bullying Prevention: A Model Policy*(Saskatchewan Learning, 2006). Ce document comprend des directives approfondies sur ce que devrait contenir les politiques de lutte contre l'intimidation.

Tableau 9  
*Province de la Saskatchewan*

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n= 12)	10	83,3	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative
B (n=11)	11	100	
C (n=5)	5	100	<b>Adéquation moyenne :</b> Catégorie A : définition de comportements intimidateurs
D (n=8)	6	75,0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention de l'homophobie</li> <li>• Aucune mention de l'intimidation possible entre enseignant(e)-élève ou vice versa</li> </ul> Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention du rôle préventif d'activités dans la cour de l'école ou des superviseurs à l'heure du dîner</li> <li>• Aucune mention de l'intimidation possible en allant vers ou en retournant de l'école, voire hors du contexte scolaire</li> </ul>
<b>Total</b> (n=36)	32		

*L'initiative pour des écoles saines et sécuritaires de Terre-Neuve-et-Labrador.* L'initiative « Prévention de la violence » de Terre-Neuve-et-Labrador s'inscrit dans un plan d'action du gouvernement provincial. Ce plan réunit des partenaires de la communauté et de multiples paliers gouvernementaux afin de prévenir la violence parmi les groupes d'individus jugés vulnérables. Celui-ci vise à rendre les écoles de la province plus saines et sécuritaires. Les objectifs sont de créer des environnements propices à l'apprentissage des élèves et d'adopter une approche préventive. Dans cet esprit, le ministère a développé une série de ressources pédagogiques et mis de l'information à la disposition de tous sur son site Internet. Il s'agit de suggestions pour les parents et les victimes d'intimidation, ainsi que de faits et de mythes au sujet de l'intimidation.

Tableau 10  
*Province de Terre-Neuve-et-Labrador*

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n= 12)	11	91,7	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation
B (n=11)	11	100	Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative
C (n=5)	5	100	Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation
D (n=8)	8	100	<b>Adéquation moyenne :</b> Catégorie A : définition de comportements intimidateurs
<b>Total</b> (n=36)	35		

*Les écoles sûres et accueillantes du Yukon.* Le ministère de l'Éducation du Yukon a mis en vigueur en 2008 une politique intitulée « Écoles sûres et accueillantes ». Cette politique traite de nombreux enjeux associés à l'existence d'un environnement pédagogique sain (Éducation Yukon, 2008). Dans le cadre de cette politique, la responsabilité de l'engagement dans la création d'un tel climat se partage entre les parents, les intervenants, les administrateurs, les partenaires de la communauté et les conseils scolaires. Éducation Yukon fournit également des ressources afin de permettre de mettre en œuvre les stratégies proposées dans sa politique territoriale. Ce ministère offre également des sessions de perfectionnement professionnel afin de permettre d'intervenir en matière d'intimidation. La politique des écoles sûres et accueillantes dicte l'obligation pour les conseils scolaires de créer une politique individualisée précisant une série d'interventions lorsque l'intimidation se manifeste entre pairs.

Tableau 11

*Le Yukon*

Catégorie	Nombre d'items	Pourcentage	Degré d'adéquation
A (n= 12)	12	100	<b>Forte adéquation :</b> Catégorie A : définition de comportements intimidateurs
B (n=11)	8	72,7	<b>Adéquation moyenne :</b> Catégorie B : signalement et réactions aux incidents d'intimidation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune indication de la manière dont une victime d'intimidation devrait réagir (p. ex., le signaler à un enseignant). Devrait être clairement lié aux élèves victimes d'intimidation</li> <li>• Aucune mention des responsabilités des parents s'ils savent qu'il y a de l'intimidation.</li> </ul>
C (n=5)	4	80	Catégorie C : documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention de la manière d'utiliser les données ou les résultats de sondages afin de déterminer si les interventions sont efficaces</li> <li>• Aucune mention des expressions « intimidation » ou « harcèlement élève-élève » dans le titre de la politique. On parle plutôt de « d'écoles sûres et accueillantes / Safe and Caring Schools Policy »</li> </ul>
D (n=8)	3	37	<b>Faible adéquation :</b> Catégorie D : stratégies de prévention de l'intimidation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mention de questions générales d'appui de la part des pairs (au-delà de B5)</li> <li>• Aucune mention du rôle préventif des activités dans la cour de l'école, ou des superviseurs à l'heure du dîner</li> <li>• Aucune mention de l'intimidation possible en allant vers ou en retournant de l'école, voire hors du contexte scolaire</li> <li>• Aucune mention d'une formation contre l'intimidation destinée aux parents (tuteurs), aux employés ou aux autres adultes qui interagissent avec les élèves</li> <li>• Aucune mention d'une formation destinée aux élèves</li> </ul>
<b>Total (n=36)</b>	<b>27</b>		

### *Discussion et conclusion*

Cette section permet de brosser un tableau général des principaux constats issus de l'analyse des initiatives visant à contrer l'intimidation dans les écoles élaborées par chaque province et territoire canadiens. D'entrée de jeu, mentionnons que plusieurs provinces fournissent des documents officiels sous forme de politique, mais également, des informations connexes afin de contribuer à maintenir un climat de bienveillance dans le système scolaire.

Au niveau de la définition de l'intimidation (catégorie A) on note que cinq provinces démontrent une forte adéquation aux pratiques prometteuses. Toutefois, six provinces n'y correspondent que moyennement. L'élément qui est le plus négligé dans la définition de l'intimidation est celui de l'intimidation possible entre enseignants et élèves ou vice-versa. Smith et coll. (2008) et Roberge (2011) rapportent également le même phénomène. Ce qui peut expliquer ce phénomène est le fait que Roberge (2011) a découvert que l'intimidation perpétrée par l'enseignant envers un élève ou vice-versa serait traitée comme une faute professionnelle ou comme une insubordination. Ainsi, la démarche à appliquer relèverait d'une politique distincte. D'autre part, soulignons que certains chercheurs (Neill, 2001; Olweus, 1999) mentionnent les risques liés à ce type d'intimidation. Roland et Galloway (2002) tel que rapporté par Smith et coll. (2008) notent le fait que ce phénomène pourrait avoir des contrecoups sur le climat scolaire.

En regard du signalement et des réactions aux incidents d'intimidation (catégorie B) les initiatives de sept provinces démontrent une forte adéquation aux pratiques prometteuses. En effet, le fait d'unir plusieurs participants dans la lutte contre l'intimidation par une politique officielle, avec des rôles clairement définis pourrait contribuer à réagir adéquatement envers l'intimidateur, la victime et les observateurs de l'intimidation (Olweus, 1993). Par contre, deux plans d'actions ne mentionnent pas le suivi nécessaire pour vérifier l'efficacité des interventions. Or, un des éléments qui caractérise l'intimidation est que c'est un comportement persistant (MÉO, 2009; Pepler et coll., 2004), donc il faudrait s'assurer de ne pas prendre pour acquis que le fait d'intervenir règle automatiquement le problème.

Les documents consultés démontrent une forte adéquation aux pratiques prometteuses dans la catégorie C, documentation d'incidents d'intimidation, communication et évaluation de l'initiative. C'est dans cette catégorie que l'on retrouve le niveau d'adéquation le plus élevé, ce qui démontre l'importance accordée à l'évaluation de l'efficacité des initiatives entreprises.

En ce qui a trait à la catégorie D, les stratégies de prévention de

l'intimidation, cinq provinces démontrent une forte adéquation aux pratiques prometteuses. Les deux éléments les moins traités sont une sensibilisation destinée aux adultes qui interagissent avec les élèves ainsi que l'intimidation en venant vers l'école ou en retournant de l'école. Or, la recherche en matière de lutte contre l'intimidation démontre clairement que les interventions doivent s'étendre au-delà du contexte scolaire (Pepler et coll., 2009; Rigby, 2008). Effectivement, les politiques provinciales et territoriales devraient rendre redévalable le groupement scolaire et la communauté dans leur ensemble pour tenter de contrer ce phénomène, afin d'être plus efficace.

En somme, nous remarquons un taux plus élevé d'adéquation dans les provinces qui ont développé une approche globale pour lutter contre l'intimidation. Ceux qui n'isolent pas l'intimidation mais qui la considère plutôt de façon holistique avec la gestion du comportement semblent avoir des politiques officielles moins étouffées et produisent un taux plus faible d'adéquation aux pratiques prometteuses. L'éducation au Canada est de juridiction provinciale. Par conséquent, ce qui caractérise les initiatives entreprises pour contrer l'intimidation est le fait que chaque province ou territoire les a adaptées pour répondre aux besoins spécifiques de son milieu. La prochaine étape de cette recherche consistera à effectuer une étude d'impact sur la prévalence de l'intimidation dans les écoles.

Le pourcentage de contribution des auteures est le suivant: Huguette Beaudoin, 50% et Ginette Roberge, 50%.

## RÉFÉRENCES

- Cole, S. (2003). Saying no to zero tolerance. *Globe and Mail*, 6.
- Covell, K., O'Leary, J. & Howe, R.B. (2002). Introducing a new Grade 8 curriculum in children's rights. *Alberta Journal of Educational Research*, 4, 302-313.
- Craig, W., & Harel, Y. (2004). Bullying, Physical Fighting and Victimization, dans Currie et coll. (dir), *Young People's Health in Context: Health Behaviour in School-Aged Children (HBSC) Study, International Report from the 2001/2002 Survey*, Organisation mondiale de la santé (pp. 133-144).
- Conseil Atlantique des Ministres de l'éducation et de la Formation (CAMEF). (2005). La gestion des problèmes de comportement en français; créer des milieux propices à l'apprentissage. Île-du-Prince-Edouard : ministère de l'Éducation.
- Dill, V.S. (1998). *A Peaceable School*. Bloomington, Indiana: Phi Delta Kappa Educational Foundation.

- Éducation Yukon (2008), Écoles sûres et accueillantes. Yukon : Division des écoles publiques.
- Fox, J., Elliott, D., Kerlikowske, R., Newman, S., & Christeson, W. (2003). *Bullying Prevention is Crime Prevention*. Washington, DC: Fight Crime: Invest in Kids.
- Gottfredson, D. C., D. B. Wilson & S. Skroban Najaka. (2002). School-based Crime Prevention. Dans Sherman, Lawrence. et coll. (Dir.) *Evidence-Based Crime Prevention*. (pp. 56-164). New York : Routledge
- Howard, N.M., Horne, A.M., & Jolliff, D. (2001). Self-efficacy in a new training model for the prevention of bullying in schools. Dans R.A. Geffner, M. Loring, & C. Young (Dir). *Bullying Behavior: Current Issues, Research and Interventions*. (pp. 181- 191) New York: Haworth Maltreatment Press
- Howe, R.B., & Covell, K. (2005). *Empowering Children: Children's Rights Education as a Pathway to Citizenship*. Toronto: University of Toronto Press
- Hughes, A., & Filer, H. (2003). *The Rights of the Child. The Impact of Teaching a Year 6 Class*. Andover, England. Knights Enham Junior School.
- Jull, S. (2000). Youth violence, schools, and the management question: A discussion of zero tolerance and equity in public schooling. *Canadian Journal of Educational Administration and Policy*, 17, 1-7
- Jones, T.S. (2003). An introduction to conflict resolution education. Dans T.S.Jones & R. Compton (Dir). *Kids Working It Out*. (pp.17-34). San Francisco: Jossey-Bass
- Lumsden, L. (2002). Preventing bullying. *ERIC Clearinghouse on Educational Management*. Retiré le 10 février, 2012, de <http://www.ericdigests.org/2003-1/bullying.htm>
- Mayencourt, L., Locke, B. & McMahon, W. (2003). Facing Our Fears – Accepting Responsibility: report of the safe schools taskforce, Bullying, Harassment and Intimidation in BC Schools (Version PDF).
- Mather, V. (2001). Building a non-violent culture for learning. *Reclaiming Children and Youth*, 9(4), 202–206.
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO). (2009). Prévention de l'intimidation et intervention: Politique/Programmes No. 144. Toronto, Ontario : Imprimante de la Reine
- Ministère de l'éducation, de la citoyenneté et de la jeunesse du Manitoba (MECJM), (2009) *Pas dans mon école! Trousse d'activités de sensibilisation à l'intimidation*. Manitoba, Canada.
- Ministère de l'éducation, du loisir et du sport du Québec (MELSQ). (2008), *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble!* Québec, Canada
- Murray, E. (2002). *Impact of children's rights education on primary-level children*. Mount Royal College, Calgary, Alberta.

- Neill, S.R. (2001). *Unacceptable pupil behaviour: A survey analysed for the National Union of Teachers*. Warwick: University of Warwick, Institute of Education.
- Newman, D., Horne, A., & Bartolomucci, C. (2000). *Bullybusting: A Psychoeducational Program for Helping Bullies and Their Victims*. Champaign, Ill: Research Press
- Olweus, D. (1999). Dans P.K. Smith et coll., (Dir), *The nature of school bullying: A cross-national perspective*. (pp. 28–48). London: Routledge.
- Olweus, D. (1993). *Bullying at School. What We Know and What We Can Do*. Cambridge, MA: Blackwell
- Pepler, D., Smith, P., & Rigby, K., (2004). Looking back and looking forward: implications for making interventions work effectively. Dans P. Smith, D. Pepler & K. Rigby (Dir.), *Bullying in Schools: How Successful Can Interventions Be?* (pp. 307-324). Royaume-Uni, University Press.
- Pepler, D. J. & Craig, W. (2000). Report #60: *Making a Difference in Bullying* (Version PDF).
- Rigby, K. (2008). *Children and bullying: How parents and educators can reduce bullying at school*. Malden, MA: Blackwell Publishing.
- Roberge et Beaudoin. (soumis). Contrer l'intimidation scolaire: un portrait global des initiatives pancanadiennes.
- Roberge, G. (2011). Countering school bullying: An analysis of policy content in Ontario and Saskatchewan. *International Journal of Education Policy and Leadership* 6(5), 1-14.
- Roland, E., & Galloway, D. (2002). Classroom influences on bullying. *Educational Research*, 44, 299–312.
- Saskatchewan Learning. (2005). *Anti-bullying strategy*. Saskatchewan: Gouvernement de Saskatchewan.
- Saskatchewan Learning. (2006). *Caring and respectful schools – Bullying prevention: a model policy*. Saskatchewan: Gouvernement de Saskatchewan.
- Savoie, J. (2007), La délinquance autodéclarée par les jeunes. *Juristat*. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- Shaw, M. (2001). *Promouvoir la sécurité dans les écoles : expérience et action internationales*. Centre international pour la prévention de la criminalité.
- Smith, P., Smith, C., Osborne, R., & Samara, M. (2008). A content analysis of school anti-bullying policies: Progress and limitations. *Educational Psychology in Practice*, 24, 1-12.
- Smith, P., (2000). *Bullying: Don't Suffer in Silence – an anti-bullying pack for schools*, Department for Education and Skills, Royaume-Uni.
- Welsh, W.N. (2001). Effects of student and school factors on five measures of school disorder. *Justice Quarterly*, 18(4), 911-947.

*Huguette Beaudoin, Ph.D.* is an Associate Professor at *École des sciences de l'éducation* of Laurentian University. Her research interests are in pedagogical equity and a model of awareness of stereotypes and discrimination as well as the study of the school bullying phenomenon. She is particularly interested in school bullying prevention and intervention.

*Huguette Beaudoin, Ph.D.* est professeure associée à *École des sciences de l'éducation* de l'Université Laurentienne. Ses intérêts de recherche sont en équité pédagogique et basés sur un modèle de sensibilisation aux stéréotypes et discrimination. Elle s'intéresse aussi à l'étude du phénomène de l'intimidation dans les écoles. Elle s'intéresse particulièrement à la prévention et à l'intervention en matière d'intimidation.

*Ginette Roberge, Ph.D.* is currently a tenured professor at Laurentian University's *École des sciences de l'éducation* in Sudbury, Ontario, Canada. Her research interests center on school bullying and include bullying prevention and intervention strategies, anti-bullying policy development, and pedagogical approaches to counter school bullying.

*Ginette Roberge, Ph.D.* est présentement professeure à l'*École des sciences de l'éducation* de l'Université Laurentienne. Ses intérêts de recherche portent sur l'intimidation scolaire, y compris les stratégies de prévention et d'intervention auprès de l'intimidation, le développement de politiques pour contrer l'intimidation, ainsi que des approches pédagogiques pour lutter contre l'intimidation.

*Authors Address:*

*l'École des sciences de l'éducation* de l'Université Laurentienne  
Laurentian University  
Sudbury Campus  
935 Ramsey Lake Rd  
Sudbury, ON P3E 2C6

EMAIL:            [hbeaudoin@laurentienne.ca](mailto:hbeaudoin@laurentienne.ca)  
                      [gx\\_roberge@laurentienne.ca](mailto:gx_roberge@laurentienne.ca)

